



## « LES AMBASSADEURS DU LION »

### VEHICULES PEUGEOT & CITROËN DES COLLABORATEURS PSA

www.ambalion.com

Vendre & Acheter sa voiture		
Les papiers obligatoires – Les éléments à fournir		
A cocher	A FOURNIR A L'ACHETEUR	EXPLICATIONS
	<b><u>La carte grise (1)</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Elle doit être barrée</li><li>▪ Elle doit comporter les indications :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Vendue le (Date) à (Heure)</li><li>○ Signature du vendeur</li></ul></li><li>▪ Elle est donnée à l'acheteur</li></ul>
	<b><u>Le certificat de situation automobile (1)</u></b> (ex Non Gage)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Délivré par les préfectures ou sous-préfecture</li><li>▪ Il est aussi imprimable directement sur Internet</li></ul>
	<b><u>Le certificat de cession (1)</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Imprimable sur Internet</li><li>▪ Trois exemplaires :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ un pour la préfecture pour déclarer la vente. Il doit être envoyé à la préfecture du département du vendeur dans les quinze jours suivants la transaction</li><li>▪ un pour l'acheteur</li><li>▪ un pour le vendeur</li></ul></li></ul>
	<b><u>La demande de certificat d'immatriculation (la carte grise) (1)</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Imprimable sur Internet</li><li>▪ Elle n'est pas à fournir par le vendeur, mais la prévoir est un geste sympa.</li><li>▪ Elle sert à l'acheteur pour effectuer le changement de propriétaire et ré immatriculer le véhicule dans son département. Délai : un mois maxi après l'achat.</li></ul>
	<b><u>Le double des clés</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ A ne pas oublier</li></ul>
	<b><u>La carte Code</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ A ne pas oublier</li><li>▪ Donner les explications nécessaires à son utilisation</li></ul>
	<b><u>La carte de garantie</u></b> pour la marque Peugeot Pour Citroën, la date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation est prise en compte pour la garantie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ A fournir avec le double des clés</li><li>▪ Elle doit être mise au nom du nouveau propriétaire. Cela peut être fait par celui-ci lors d'un entretien ou simplement en passant dans une concession</li></ul>
	<b><u>Le carnet d'entretien du véhicule</u></b> Et le carnet d'utilisation !	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ A donner à l'acheteur</li><li>▪ Donner les explications nécessaires :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Entretiens réalisés</li><li>○ prochaines révisions</li></ul></li></ul>
	<b><u>Le Contrôle technique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Obligatoire pour les véhicules de plus de 4 ans</li><li>▪ Doit être daté de moins de 6 mois lors de la vente</li></ul>
	<b><u>L'Assurance</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communiquer quelques jours avant la transaction les références du véhicule (copie de la CG par ex.) afin que l'acheteur l'assure à son nom</li></ul>
	<b><u>Pensez à donner les petits accessoires</u> : douille spécifique pour les jantes alu, clés de coffre de toit, clé d'attache remorque, tapis de sol, etc.</b>	
<p><b>(1)</b> Pour mettre le véhicule à son nom, l'acheteur doit se rendre dans un délai de un mois maximum après la date de la transaction à la préfecture ou sous-préfecture de son département et fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La carte grise barrée</li><li>▪ Le certificat de cession</li><li>▪ La demande de certificat d'immatriculation</li><li>▪ Le certificat de situation automobile</li><li>▪ Une pièce d'identité</li><li>▪ Un document (facture) prouvant son lieu de résidence</li></ul>		

Permanence du lundi au vendredi 09h-12h et 14h-18h

31, rue de Mulhouse 68390 SAUSHEIM

Tel : 03.89.45.43.83



[www.ambalion.com](http://www.ambalion.com)

« LES AMBASSADEURS DU LION »

**VEHICULES PEUGEOT & CITROËN DES COLLABORATEURS PSA**

Permanence du lundi au vendredi 09h-12h et 14h-18h  
31, rue de Mulhouse 68390 SAUSHEIM  
Tel : 03.89.45.43.83